

Conformité au système d'évaluation des bâtiments durables (LEED Canada -NC Version 2009)

- MR Crédit 4.1 Contenu recyclé : 10% 1 point

Utiliser des matériaux composés de contenu recyclé pour que la somme du contenu recyclé postconsommation et de la moitié du contenu préconsommation constitue au moins 10% de la valeur totale des matériaux du projet.

Notre principal fournisseur d'acier respecte des politiques de recyclage précises. Notre acier recuit par galvanisation possède une teneur recyclée approximative de 58%. La valeur post consommateur est 20%; la valeur postindustrielle est 25%; la ferraille provenant du moulin d'acier est 13%. Notre acier inoxydable possède une teneur recyclée approximative de 80%. La valeur postconsommateur est 20%; la valeur postindustrielle est 50%; la ferraille provenant du moulin d'acier est 10%.

- MR Crédit 4.2 Contenu recyclé : 20% 1 point en plus du MR 4.1

Utiliser des matériaux composés de contenu recyclé pour que la somme du contenu recyclé postconsommation et de la moitié du contenu préconsommation constitue au moins 20% de la valeur totale des matériaux du projet.

➤ MR Crédit 5.1 Matériaux régionaux : 20%

1 point

Utiliser des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau du site de fabrication finale. Démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau du chantier de construction.

Nos manufactures sont situées à Sherbrooke, Québec Canada et Woburn, Massachusetts USA.

Notre principal fournisseur d'acier utilise du minerai dont l'extraction provient des endroits suivants:

ArcelorMittal Minorca Mine (Virginia, MN, USA)

Hibbing Mine (Hibbing, MN, USA)

Wabush Mine (Wabush, NF, Canada)

➤ MR Crédit 5.2 Contenu recyclé : 30%

1 point en plus du MR 5.1

Conditionnel au respect de MR 5.1, prescrire au moins 30% des matériaux ou des produits de construction qui ont été extraits, recueillis, récupérés et traités dans un rayon de 800 km (500 milles) (2400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau du site de fabrication finale. Démontrer que le site de fabrication finale de ces produits est situé dans un rayon de 800 km (500 milles) (2400 km s'ils sont expédiés par train ou par bateau du chantier de construction.

Veillez consulter le système de cotation des bâtiments durables de LEED pour de plus amples informations